

## Sur l'homosexualité et l'homophobie

Le débat actuel sur « le mariage pour tous » confond deux questions : celle de la reconnaissance de la valeur du lien entre personnes de même sexe et celle du mariage, institution faite pour encadrer la filiation.

Avant de discuter sur le « mariage pour tous », il faut être au clair sur l'homosexualité.

Certaines sociétés admettent - la plupart du temps comme introduction à l'hétérosexualité - l'homosexualité. Celle-ci a, dès lors, une dimension initiatique. Aucune société ne se fonde sur l'homosexualité, aucune ne lui reconnaît la même fonction que l'union hétérosexuelle<sup>1</sup>. Pour d'autres sociétés, il s'agit de pratiques tolérées dans le cadre d'une hétérosexualité globalement admise comme lieu de la reproduction du corps social. L'homosexualité est alors le privilège de quelques uns ainsi qu'une façon de se situer politiquement et culturellement<sup>2</sup>. Toutes ces sociétés encadrent très précisément ces pratiques, faute de quoi, elles les sanctionnent.

Il reste que, dans l'immense majorité des cultures, l'homosexualité a été condamnée, voire punie. Sur ce point, les religions n'ont pas été en reste. Elle a été taxée d'union contre nature, de péché, d'abomination. Elle a suscité longtemps un rejet très violent de la part du corps social.

L'évolution de la société vis à vis de l'homosexualité est très récente. C'est la France, qui, la première, a dépénalisé l'homosexualité en 1789. Mais ce n'est qu'en 1990 que l'homosexualité a été retirée par l'OMS de la liste des maladies mentales. L'évolution des mentalités mais aussi les progrès de la psychanalyse et de la psychiatrie ont abouti à la reconnaissance de ce que l'on appelle homosexualité structurelle. Il s'agit, à la différence d'une homosexualité passagère, d'une orientation sexuelle stable vers des personnes de même sexe. A partir du moment où il a été reconnu que certaines personnes, quoi qu'elles fassent, ne sont pas libres de leur orientation sexuelle, les

condamnations ont peu à peu cessé. Il faut noter sur ce point que le Catéchisme de l'Eglise catholique a, dès sa parution en 1992, distingué les « actes homosexuels » de l'orientation homosexuelle qui n'est pas, en tant que telle condamnable.

Les évolutions plus récentes aboutissent en France aux amendements de loi de 2004 sur l'homophobie. L'homophobie désigne, on le sait, toute manifestation d'hostilité, discrimination, injures et insultes envers une personne en raison de son orientation homosexuelle. De telles mesures ne sont pas excessives. Elles proviennent en effet d'un sentiment de marginalisation extrêmement vif perçu par les personnes homosexuelles. En effet, un ou une adolescent homosexuel a 5 fois plus de chances d'attenter à sa vie qu'un adolescent hétérosexuel et ce à 50% en raison de la réprobation de son entourage<sup>3</sup>.

Il est donc tout à fait essentiel dans le débat sur le mariage pour tous par commencer à se mettre au clair sur ses propres sentiments. En effet le temps n'est pas si loin où la discrimination était forte. Par ailleurs, la construction identitaire des personnes passe très souvent par une affirmation vive, quasi narcissique, de sa propre orientation – et donc par un rejet de l'orientation homosexuelle d'autant plus vif qu'il a pu constituer un moment de sa propre construction personnelle. Ces deux raisons demandent un travail assez approfondi sur le regard que nous portons sur nous-mêmes et sur les autres. Faute de quoi le débat sur le « mariage pour tous » risque d'être contaminé par des sentiments sous-jacents d'homophobie.

Jean- Pierre Rosa,  
délégué général des Semaines Sociales de France

<sup>1</sup> Selon les propos même de Maurice Godelier qui a fait un excellent travail sur cette question ( Cf notamment « Métamorphoses de la parenté ») très éclairant même si lui-même, à titre personnel, en tire des conclusions qui vont quasiment à l'encontre de toute sa recherche.

<sup>2</sup> C'est notamment le cas des Athéniens du 5<sup>e</sup> siècle : l'homosexualité y côtoyait la nécessaire hétérosexualité, elle était le privilège des citoyens (1/10<sup>e</sup> de la population) et exprimait une position politique d'hostilité à Athènes et de rattachement au parti conservateur spartiate. C'est aussi le cas, on le sait moins à la cour de Louis XIV.

<sup>3</sup> Institut de veille sanitaire — Enquête Presse Gay 2004 / p. 61